

Partenaire: Universidad Politecnica de Madrid - ETSI Caminos Canale y Puertos- Espagne

Nb étudiants/an

3 max par pays d'accueil

Spécialités

GC

Spécialité UPM-CCP	Spécialité INSA	Schéma de mobilité étudiants INSA	
Master Degree en "Ingenieria de Caminos, Canales y Puertos"	GC	année 1	INSA
Stage de PFE et Trabajo de Fin de Master avec une co-supervision de stage et une double soutenance INSA+UPM-CCP en		année 2	INSA
		année 3	INSA
		année 4	INSA
		année 5	ETSICCP-UPM
		année 6	S1: ETSICCP-UPM
			S2: stage de PFE et TFM

Processus admission à UPM-CCP pour étudiants INSA		
Candidatures et Pré sélection	Les étudiants candidatent chaque année jusqu'au 1er décembre et l'INSA organise sa propre sélection en interne.	Avant le 1er décembre
Annonce des candidatures sélectionnées	L'INSA communique à UPM-CCP la liste des étudiants sélectionnés pour une admission en DD.	Avant le 15 janvier
Dossier admission <i>Etudiant</i>		
Décision d'admission <i>Etablissement</i>		
Inscription <i>Etudiant</i>	Il est de la responsabilité de l'étudiant d'être inscrit à temps complet au sein des deux établissements pendant toute la durée du DD, c'est-à-dire lors de la 4ème et la 5ème année	

DIVERS	
Modèle économique	1- Les étudiants de l'INSA Toulouse, sans condition de nationalité, bénéficient de l'exonération des droits de scolarité à l'UPM-CCP. 2- Les étudiants de l'INSA Toulouse s'engagent à effectuer une double inscription (INSA+UPM CCP) durant la totalité de leur mobilité de DD. Par conséquent, ils s'engagent à régler les droits de scolarité et autres frais afférents à l'INSA de Toulouse pour la totalité de leur mobilité. 3 - Les étudiants de l'INSA Toulouse acceptés en DD avec l'UPM-CCP devront, à l'issue de leurs études, régler les frais d'émission du diplôme de l'UPM-CCP. 4 - Il appartient à tous les étudiants INSA, quelque soit leur nationalité, de s'informer des montants concernant les frais évoqués.
Transport	Frais imputables à l'étudiant
Logement	Frais imputables à l'étudiant
Assurance santé	Il est de la responsabilité de l'étudiant de veiller à être couvert par une assurance santé pendant la durée de sa mobilité.

